



Qualibat n° 3552 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité confirmée) (Mention : Patrimoine bâti)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

Délivré par :

QUALIBAT (qualification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction détenant une qualification QUALIBAT dans l'activité "Menuiseries extérieures"

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Activité 35 : "Menuiseries extérieures" Réalisation de travaux de menuiseries extérieures métalliques par une entreprise : • disposant, en propre, d'un personnel qualifié d'encadrement et d'exécution, • possédant ou louant les matériels appropriés aux travaux. On entend par menuiseries extérieures tous types de fenêtres fixes ou ouvrantes, quel qu'en soit le système d'ouverture, les portes et les portes-fenêtres comportant éventuellement des parties fixes associées, les blocs baies (fenêtres avec coffre et volet roulant intégrés), leurs accessoires, compléments et habillages, ainsi que les ensembles menuisés qui sont intégrés à l'ossature et comportent des éléments de remplissage pleins ou vitrés. L'activité de menuiseries extérieures comprend, pour les travaux concernés : - les vitrages et les remplissages, - le calfeutrement sur chantier, l'étanchéité, l'isolation thermique et acoustique, - la mise en œuvre de fermetures ou protections solaires intégrées, - les travaux complémentaires d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Critères de confiance :

| | |
|--|--|
| Contrôles de la qualité des travaux | Audit sur dossier transmis à l'organisme |
| Prise en compte de la satisfaction client | oui |
| Suivi annuel des titulaires de la marque | oui |
| Contrôle de la qualité des services associés | Pas de contrôle |

| | |
|--|--|
| Suivi annuel de la qualité des services associés | non |
| Service associés : prise en compte de la satisfaction client | non |
| Vérification des assurances requises par l'activité concernée | oui |
| Vérification annuelle des assurances | oui |
| Vérification de l'existence légale du professionnel | oui |
| Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel | oui |
| Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme | Existence de procédures relatives aux réclamations |

Caractéristiques détaillées :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Famille de signe | Travaux |
| Type de maître d'ouvrage | Une entreprise |
| Cadre de référence | Règlement Général Qualibat. Référentiel Qualibat. Accréditation selon la norme NF X 50-091. |
| Dossier | Demande de qualification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers |
| Examen | Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat Puis examen par un rapporteur membre de la commission. |
| Audit | Audit documentaire |
| Modalités de décision d'attribution | Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national. |
| Durée de validité (en mois) | 48 |

| | |
|--------------------------------|---|
| Modalités de suivi | Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences |
| Périodicité du suivi (en mois) | 12 |

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com